

COMMUNE DE FRETERIVE

Compte-rendu du conseil municipal du 28 juin 2022

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - DECOMBLE Aurore - MONIN Eric - GRISARD Benoît – DI MASULLO Vincenzo -- PAJEAN Baptiste - VACHET Nadine

ABSENTS EXCUSES : BRAEMS Patrice – AZNAG Rachid - COLLIN Matthieu - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie- TUAL Hélène

Elue secrétaire : Aurore DECOMBLE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil peut procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

DEMATERIALIZATION - décret n°2021-1311 du 7/10/2021

✍ A compter du 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes sous forme électronique sera la règle.

La réforme supprime le compte-rendu des séances du conseil municipal, remplacé par le procès-verbal.

Le PV a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement (*discussions, débats ...*) et des décisions des séances. Le PV, soumis à l'approbation des élus après prise en compte éventuelle de leurs remarques, sera donc mis en ligne sur le site internet, un exemplaire papier sera à disposition en mairie.

Le PV sera publié après être approuvé au cours du conseil suivant.

Une liste des délibérations avec le résultat des votes sera affichée en mairie et mise en ligne dans la semaine suivant le conseil.

CONSEIL PARTICIPATIF

✍ Suite à la réunion publique début juin, un compte-rendu a été mis en ligne sur le site « www.freterive73.fr ». Merci à tous les participants.

TRAVAUX

✍ **Renforcement du réseau d'eau potable et mise en souterrain des réseaux secs « hameau des Pillettes », attribution du marché**

Suite à consultation, et après examen en commission travaux, il est proposé de retenir :

- pour le lot 1 « génie civil » l'offre de l'entreprise TP Manno (St Jean de Maurienne) pour un montant de 69 556.20€ HT ;
- pour le lot 2 « câblage » l'offre de l'entreprise NGE (La Chavanne) pour un montant de 12 010.80€ HT ;
- pour le lot 3 « revêtement de surface » l'offre de l'entreprise Eiffage (Voglans) pour un montant de 26 459,48€ HT ;

Le SDES et le syndicat des eaux de Chamoux prennent en charge une partie du coût financier pour leur partie. Ces travaux débuteront à la mi-juillet.

FINANCES

✍ **Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023**

Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024. Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer annuellement au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (*article L. 5217-10-6 du CGCT*). Dans ce cas, le maire informe le conseil de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, le conseil à l'unanimité décide d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal à compter du 1^{er} janvier 2023.

✍ **Garderie et cantine périscolaire, tarifs 2022-2023**

Le Conseil décide de revoir le nombre de tranches tarifaires du quotient familial concernant l'accueil périscolaire. Ainsi la grille tarifaire passera de 5 tranches à 3 tranches pour s'aligner sur le nombre de tranches tarifaires de la grille restauration scolaire.

Le conseil approuve à l'unanimité.

De plus au vu de la hausse des coûts de fonctionnement pour la collectivité (*électricité, chauffage, augmentation du point d'indice des salaires des agents au 1^{er} juillet*), le conseil approuve l'augmentation des tarifs pour septembre 2022 comme suit :

* Pour la restauration scolaire :

Tranches tarifaires	Quotient familial	Tarifs par repas	Inscription occasionnelle
1 ^{ère} tranche	0 /799€	4,60 €	7,00 €
2 ^{ème} tranche	800€/1399	5,15 €	
3 ^{ème} tranche	>1400€	5,70	

* Pour l'accueil périscolaire :

Tranches tarifaires	Quotient familial	Tarifs commune	Tarifs hors commune
1 ^{ère} tranche	0 /799€	1.70 €	2.25 €
2 ^{ème} tranche	799€/1399	2.10 €	2,70 €
3 ^{ème} tranche	>1400€	2.40€	3.05 €

Le conseil approuve à l'unanimité des tarifs applicables à compter du 1er septembre 2022.

ENVIRONNEMENT

↳ Contrat vert et bleu, plan de gestion du marais de la Fiardière : procédure de biens sans maître

Deux parcelles vont faire l'objet d'une procédure de biens présumés vacants et sans maître en vue de la préservation et de la valorisation du marais de la Palle lieu-dit « la Fiardière ». Un arrêté sera affiché prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Mme le Maire,

Eve Buevoz

